



L'an mil huit cents quatre et le Vingt Sept
Decembre à la Requette de Jean Guillaume Person
Cultivateur habitant au village des Barrières Com.
de vitrac où il fait étalons de domville et Lucien
de la personne et étude de meublé, Herdies
avec et avec près le tribunal Civil de la
espérance, qui s'occupera pour lui, l'autorité
vienne sous son autorité, l'indépendance
ne se vendant à la la bourse
Sourignie, ai dit et exposé à J. Guillaume Person
fils dit meublé Cultivateur habitant au
village de la Vayre Lucienne Com. de
vitrac, qu'il se saurait discerner que le dix
neuf Decembre soir Courant vers les quatre heures
du soir sur la grande route qui conduit
de Chaudes-Ayres à Lacatus près du domaine de
Rionvalat, il a été attaqué le lendemain et lui
a été porté un coup de bâton qu'il a arrêté avec son
bras gauche et ne lui a dit tu pourrais pas avoir
les mêmes raisons que tu avais à la Calat, et
a été ajouté que c'est moi la compagnie avec
laquelle il était, il lui a proposé les mêmes
se proposer toutes espèces d'insultes contre lui, à
savoir qu'il était un voleur et un homme
de mauvaise vie, qu'après il se bay, pris aussitôt
aux cheveux, et ayant été séparé par le
nommé Dubin du vicat lui a porté le fait
de son bâton lui en a porté un coup sur la tête
qu'il a arrêté encore avec le même bras qu'il pens
à peine remuer, et lui en a porté un second sur
la partie antérieure de la tête dont il s'est
grièvement blessé, dont le sang coulait à grande
flots, et ne lui en a porté encore un troisième
qu'il a défendu encore avec la main droite, et dont
quel il a été aussi grièvement blessé, la rage
n'étant pas encore assouvie, il lui a porté un
quatrième coup de bâton sur la jambe droite,
duquel coup il s'est blessé par terre, qu'après
et croquant avoir achevé la victime il s'est retiré
par son chemin, et voyant que le paignant
se retirait avec peine et faisait lentement
son chemin à cause des coups qu'il recevait
de derrière, il se fait atteler à quelque

